

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2023

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 9 mars 2023,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic BIRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : douze

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/03/2023

Présents : MM. BIRE Ludovic, DUBIN Céline, BONNANFANT Sandra, BONNAUD Bastien, POUPARD Laurent, ROCHE PRIVÉ Angélique, MANDIN Alain, TRACHEZ Hugo, ROBIN Florence, BAUDRY Frédéric (arrivé à 21h00)

Absents excusés : DÉSIÉ Catherine (donne pouvoir à BONNAUD Bastien), MICHOT Tony (donne pouvoir à BONNANFANT Sandra)

Absents :

Madame DUBIN Céline est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Vote du Compte Administratif 2022
- Vote du Compte de Gestion 2022
- Affectation du résultat
- Vote du taux des taxes
- Vote du Budget Primitif 2023
- Virement de crédits de chapitre à chapitre
- Questions diverses

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 2023-7
Maquette budgétaire

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 2023-8

Le Compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants pour l'année 2022 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 379 208.18 €
Recettes : 554 432.48 €

Section d'investissement :

Dépenses : 243 303.86 €
Recettes : 29 295.15 €

Reports de l'exercice N-1 :

Section de fonctionnement (excédent) : 415 135.65 €
Section d'investissement (excédent) : 150 841.05 €

Reste à réaliser à reporter en N+1 :

Section de fonctionnement : 0 €
Section d'investissement :
Dépense : 7 369.74 €
Recette : 34 868.00 €

Solde :

Section de fonctionnement : 590 359.95 €

Section d'investissement : - 63 167.66 €

COMPTE DE GESTION 2021 2023-9

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BIRE Ludovic.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2022.

Considérant que toutes les recettes et les dépenses sont justifiées et régulièrement enregistrées

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 2023-10

CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	150 841.05 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	415 135.65 €
<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Déficit 001) de la section d'investissement de	: - 214 008.71 €
Un solde d'exécution (Excédent 002) de la section de fonctionnement de :	175 224.30 €
<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	7 369.74 €
En recettes pour un montant de :	34 868.00 €
<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	35 669.40 €
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.	
<u>Compte 1068 :</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	36 000.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 554 359.95 €

VOTE DU TAUX DES TAXES 2023-11

Le Conseil Municipal, après vote à main levées,

Décide à l'unanimité le maintien des taux des trois taxes communales pour l'année 2023, à savoir :

- Taxe Foncière sur le Bâti : de 34.35 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : de 46.91 %
- Taxe d'Habitation : de 14.28 %

VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE 2023-12

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une faculté est donnée, au vu de l'instruction budgétaire et comptable en M57, à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif, le Maire, la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Le conseil après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité :

D'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (hors les crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 5 % des dépenses réelles de fonctionnement et de 5 % des dépenses réelles d'investissement pour l'exercice 2023 et les suivants.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 2023-13 et 2023-13aSection de fonctionnement :

Dépenses : 958 061.95 €

Recettes : 958 061.95 € (403 702.00 € + 554 359.95 € excédent de résultat de fonctionnement reporté)

Section d'investissement :

Dépenses : 274 537.40 € (204 00.00 € + 7 369.74 € en Reste à Réaliser + 63 167.66 € déficit d'investissement reporté)

Recettes : 274 537.40 € (239 669.40 € + 34 868.00 € en Reste à Réaliser)

Questions Diverses :

Compte-rendu sur le recensement de la population en 2023

Contrôle des installations individuelles d'assainissement : de mars à juin

Information sur les subventions possibles par le SIEDS

Réunion de travail du SERTAD le 14/03/2023 : projets communaux à inscrire au schéma directeur de l'aménagement foncier

Commission impôts le 23/03/2023 à 14h00

Présentation des devis tracteur et débroussailleuse

La séance est clôturée à 22H00

2023-7	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (maquette budgétaire)
2023-8	COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2023-9	COMPTE DE GESTION 2022
2023-10	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
2023-11	VOTE DU TAUX DES TAXES
2023-12	VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE
2023-13 ^u	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Secrétaire de séance,
1^{er} Adjoint,

Céline DUBIN



Le Maire,

Ludovic BIRE

